# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 18 Rabiaa I 1444**
**14 Octobre 2022**

**N° 122**

**38ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1771**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1772**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1776**
Homologation ..... **1777**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1777**
Avis aux créanciers..... **1785**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1786**
Autres sociétés ..... **1788**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **1788**
**Divers**
Avis au public..... **1788**
Rectificatifs ..... **1789**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Election du Président Directeur Général**

**Stifen Fruit**

**SA au capital de 800.000 Dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 0775718P**

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Denden à Tunis, le 29 octobre 2022, sous le n°22802899 quittance n°M064016, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 octobre 2022, sous le n°54 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Madame Fatma Rekik en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T01115SANB2

---

**Renouvellement de mandats d'administrateurs**

**Et désignation d'un commissaire aux comptes**

**Stifen Fruit**

**SA au capital de 800.000 Dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 0775718P**

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Denden à Tunis, le 29 octobre 2022, sous le n°22802906, quittance n°M064098, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 octobre 2022, sous le n°54 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Madame Fatma Rekik.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- La Nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T01116SANB2

---

**SICOAC DISTRIBUTIONS ET SERVICES**

**S.A au capital de 100 000 dinars**

**Siège social : Jebel Jeloud Tunis**

D'après le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 Juin 2019 susvisé, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 27 Juin 2019, Enregistrement n° 19503929, Quittance n°4917, déposés à l'RNE le 19 Juillet 2022 Quittance n°AC40932022 il est décidé :

- L'augmentation du capital de la SDS de son montant actuel fixé à cent mille Dinars (100 000 DT) divisé en 10000 actions de 10 dinars chacune, à six cent mille Dinars, par apport en numéraire pour la somme de cinq cent mille Dinars (500 000 DT). Cette augmentation se traduira par l'émission au paire de 50 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, toutes à souscrire et à libérer en numéraire à raison de cinq actions nouvelles pour (01) ancienne.

- Compte tenu de l'augmentation de capital l'article 7 des statuts est modifié en conséquence comme suit : le capital social est fixé à la somme de six cent mille dinars divisé en 60 000 actions nominative de 10 Dinars chacune.

- L'assemblée générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

2022R02438SANB2

---

**Augmentation du capital social**

**Société de Promotion Immobilière**

**LE MONTFLEURY**

**SA au capital de 9.805.500 Dinars**

**Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine 2033**

**IU : 0032909P**

**CNSS : 217535-61**

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 02 Août 2022, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 29/8/2022, sous le n°22703779, quittance n°M66437, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq Millions (5.000.000) Dinars pour le porter de neuf millions huit cent cinq mille cinq cent (9.805.500) Dinars à quatorze millions huit cent cinq mille cinq cent (14.805.500) Dinars et ce par apport en numéraire. A cet effet, il est créé cinquante mille (50.000) actions nominatives émises au nominal de cent (100) Dinars chacune libérées en totalité lors de la souscription.

Comme conséquence de cette augmentation de capital l'article 6 des statuts a été modifié comme suit : «Le capital social est fixé à la somme de quatorze millions huit cent cinq mille cinq cent (14.805.500) Dinars. Divisé en cent quarante huit mille cinquante cinq (148 055) Actions en numéraire de cent (100) Dinars de nominal chacune et entièrement libérées».

Dépôt légal : ont été déposés au registre national des entreprises de Ben Arous le 10 octobre 2022 sous le n°202297109 les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 02 Août 2022, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 29/8/2022, sous le n°22703779, quittance n°M66437

- La déclaration de souscription et de versement enregistrée à la Recette des Finances de Mégrine le 5 octobre 2022, Enregistrement n°22804392, Quittance n°M073915.

- Liste de souscripteurs et état des versements.

2022R02439SANB2

---

**La Tuniso - Seoudienne d'Investissement «TSI»**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.000.000 dinars**

**Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

**RNE : 0381747 G**

1) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2022, enregistré à la recette des finances Charguia le 8 juin 2022, sous le numéro 22704616, quittance n°M079493, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs : La TSB, M. Mohamed Saidane et M. Hafedh Sbaa, et ce pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

2) Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 juin 2022, enregistré à la recette des finances Charguia le 8 juin 2022, sous le numéro 22804618, quittance n°M079495, il a été décidé de nommer Mr Hafedh Sbaa en qualité de Président Directeur Général de la société pour toute la durée de ses fonctions d'administrateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire de chacun des deux procès-verbaux a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 15 juin 2022 sous le numéro 202245470.

2022402508SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société Clinique ESSAFA - SARL**

**Mle Fisc : 349614 G/A/M/000**

**Capital : 250.000 D**

**Adresse : 1 Av Farhat Hached El Mourouj 1 B.Arous 2074**

En vertu du PV de l'AGEO datée du 3 Juillet 2021, et enregistré au bureau des finances d'El Mourouj sous numéro M024422 /2270124/2 en date du 21/3/2022, il a été décidé de modifier la structure des associés de la dite société comme suit :

Ali El Mabrouk : 2125 parts sociales

Issam El Mabrouk : 150 parts sociales

Manel El Mabrouk : 75 parts sociales

Mayada El Mabrouk : 75 parts sociales

Madiha El Mabrouk : 75 parts sociales.

Un PV a été déposé au RNE sous le n°202273344 en date du 6/9/2022.

2022402512SRLB2

---

**AUTRES SOCIETES**

**Cessions des parts sociales et nomination d'un nouveau gérant**

**Société Civile Immobilière**

**«MONTAZAH ENNASR»**

**Au capital de 1800 000,000 dinars**

**RC : C0139792005**

**MF : V 0930236**

**Siège social : 37 Avenue Taher Ben Ammar El Manar Tunis**

1) Suivant acte sous seing privé, daté du 15 septembre 2015, enregistré à la recette des finances Mazah 9 le 6 octobre 2015 enregistrement n°15803232, quittance n°57210, déposé à l'RNE le 8 octobre 2015, Monsieur Ali Hlioui cède 200 parts sociales du capital social à Monsieur Abdelmajid Affes.

2) Nomination de Monsieur Abdelmajid Affes nouveau gérant de la Société et lui accorder le pouvoir absolu.

3) Révision de l'Article 7 du statut de la Société.

2022R02446SODB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation rédigé par maître Najet Mrabti et Dorsaf Arfaoui sis à 11 avenue Bellevue El Ouardia Tunis Mr Arbi Ben Ammar Dojbi a donné à son père Ammar Ben Sadok Dojobi tout le fonds de commerce exploité comme café sis n°110 rue 9042 Djebel Djelloud Tunis enregistré à la RNE n° 1422840N avec tous ses éléments corporels et incorporels après la signature des deux parties enregistrée au n°192.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 11/10/2022.

2022T01103FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé le 23/9/2022, enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 27/9/2022 quittance M045292, enregistrement 22201711, monsieur Oueslati Mourad titulaire de la CIN 00738960 délivrée le 1/7/2021, demeurant au 2 rue 194 cité ennasr Mnihla Ariana a vendu à Mme Houemdi Olfa titulaire de la CIN 07394947 délivrée le 17/11/2003, demeurant à la rue 8003 cité Chabeb Douar Hicher Manouba la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels désigné pour Boucherie sis à la route chinois Mnihla Ariana en face salle des fêtes Oukacha.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocat Maître Jallouz Riadh demeurant au 32 rue Charles de Gaulle Tunis.

La dite vente a été publiée au journal quotidien Essabeh paru le 11/10/2022.

2022T01111FCCC2

**Avis**

En vertu d'un A.S.S.PV du 28 et 29 sept 2022 enregistré à la Recette des Finances : Bab Souika le 10/10/2022 Reçu n°069423 enregistrement n°22202160, Mr Mohamed Tahar Ben Akilli (CIN n° 02782939) sis au 06 Rue 6278 Omran supérieure Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels dans le local sis au 10 rue Sidi Kadous, à Mme Hayet Laouati (C.I.N n°00345914) sis à la rue 4029 n°18 cité Raoudha Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de la l'acheteuse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent. Le présent est paru au journal La Presse du 11/10/2022.

2022T01112FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ez-zahra le 6/10/2022 (quittance n° M055826 ; enregistrement n°22202183) ; il appert que Fethia Bent Mokhtar Chabbari a fait promesse de vente de son fonds de commerce (BOULANGERIE CARTHAGE) sis au 1 rue Carthage Ezzahra à IHEB Ben Mohamed Ben Belgacem Mahjoub.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du bénéficiaire au 15 Av. des Arts - nozhet essoltan - Bordj- Cedria et au siège du fonds dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a paru dans les journaux «La Presse» et «Echourouk» du 11/10/2022.

2022R02431FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 5/9/2022 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 20/9/2022 reçu n°M083301, enregistrement n°22204097, Mr Lazhar Ben Younes, titulaire de la c.i.n n°00753094 cède à Sihem Ben Younes titulaire de la c.i.n n°05709095.

La totalité du fonds de commerce destiné pour vendre des produits de construction pour un prix total d'un mille dinars (1.000 D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Lazhar Ben Younes dans le délai de 20 jours à partir dé la publication de cette annonce au JORT.

Cet acte de vente a été publié dans le journal "AL - chourouq" numéro 11344 le samedi 01/10/2022.

2022R02435FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 29/7/2022 enregistré à la recette des finances à Djerba le 5/8/2022 sous le n°22203397, quittance n°M073738 Monsieur Fathi Diori titulaire de la CIN n°03459331 délivrée le 9/01/1996 a vendu à Monsieur Mohamad Sadak Chrif titulaire de la CIN n°03512089 délivrée le 29/01/1996. La totalité du fonds de commerce sis à Batha Moktar Atiya Houmt Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 5/10/2022 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022R02436FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 30/9/2022, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 3/10/2022 sous n°22202244 Monsieur Farhat Goba, titulaire de la carte d'identité nationale n°03464944 a vendu à Monsieur Ilyas Ben Fraj titulaire de la carte d'identité nationale n°13411746 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à sidi said swihel Zarzis.

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 6/10/2022.

2022R02437FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé daté du 26/9/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29/9/2022 quittance n°M128718 enregistrement n°22204862; Mr Khalifa Ben Mohammed Jamaoui titulaire de la CIN n°06348952 demeurant à el itha manzel bouzelfa a vendu à Mr Kais Gheriani titulaire de la CIN n°08190993 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°10 el Ain Sfax tout le fonds de commerce de Fast-food pizzeria avec ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Faical Ibn Abdelaziz Hammamet. La vente a été publiée au journal la Presse le 7/10/2022. Les oppositions sont acceptées chez l'acheteur dans un délai de 20 jours de la parution de cette publication au JORT.

2022R02443FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP enregistré le 20/9/2022 à la Recette des Finances Trocadéro Quittance n°044607, Enregistrement n°22202103, Mr Kazbouri Hichem, CIN n°09330261, vend à la société "Tout pour Informatique (TIK)" RNE : 1664669P, représentée par son gérant Nabil Hnazli, CIN n°05597335, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux à la dite société sis près Carrefour Hôpital Sahloul Sousse Ruel vers Cité El Menzeh Kalaa Seghira, activité tous Commerces annoncé au journal quotidien «Echourouk» du 8/10/2022, soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à l'Etude Maître Troudi Mohamed Habib, CIN n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

2022S01168FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 3/10/2022 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse sous le n°22202141 quittance n°04526 madame Majda bent Abdelaziz Romdani titulaire de la CIN n° 07536920 a vendu à Monsieur Bessem Ben Houcine Othmani titulaire de la CIN n°08450660 et Monsieur Walid ben Mouhamed Faiidi

titulaire de la CIN n°08469106 le fonds de commerce à usage de tout commerce sis à l'avenue Klifa Karoui Sahloul 3 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Monsieur Bessem Ben Houcine Othmani sis à 08 bis rue Siffine Ibn Kaldoun Sousse. Cela a été publié dans le journal le quotidien du 8/10/2022.

2022S01172FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant Acte notarié en date du 10/9/2012 enregistré à la recette des finances de Teboulba, Mr Lotfi Ben Hasine Ben Emhamed Maaref titulaire de la carte d'identité nationale n°04138740 délivrée à Tunis le 10/6/2008 fait une donation à Madame Latifa Bent El Hédi Chbel titulaire de la carte d'identité nationale n°06887567 délivrée à Tunis le 26/5/2005 le fonds de commerce qui s'agit d'un café du 1er degré situé à l'Avenue Habib Bourguiba Teboulba RNE n°053566V avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 12/10/2022.

2022S01175FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé le 16/8/2022 enregistré à la recette des finances de Sousse le 22/8/2022 Quittance n°M063419 enregistrement n°22201838 Monsieur Atef Friji titulaire de la CIN n°05972281 demeurant à la rue Hasen Janwir Wad Gniim Bouhsina Sousse a vendu à Monsieur Imed Rsaisi titulaire de la CIN n°05537993 demeurant au 6 Rue 5018 Cité Erriadh Sousse le fonds de commerce situé à Bouhsina Sousse destiné à la vente de poissons avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sur le prix de vente sont déposées au domicile élu chez Maître Samia Hammami Avocat à l'avenue Ibn Eljazar Sousse.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 26/8/2022.

2022S01178FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente enregistré à Zaouit Sousse selon le reçu n°M032477 Mohammed Yassin kodcha a cédé à Ala Eddine Chatti le fonds de commerce sis au milieu Thrayet Sousse et consistant en un local de vente de volaille. Les oppositions doivent avoir lieu entre les mains de l'acquéreur au milieu Thrayet Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Cette vente est publiée aux journaux suivants : «Alchourouk et Le Quotidien».

2022S01179FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 27/9/2022 enregistré le 4/10/2022 à la recette des finances de sakit eddair Sfax quittance n°M057190 sous le n°22201663 Mme. Radhia Bent Ali El Kharrat CIN 00623204, a vendu à Mme. Amal Bent Mohamed Abd Elkefi CIN 08822143. La totalité du fonds de commerce sis à route Saltania km6 Sfax, renfermant une pharmacie RNE 0845865/Q.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat Maitre Turki Mohamed Avocat à la cour de cassation rue Aboulkacem Chebbi im carthago 5ème étage Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 6/10/2022.

2022X01253FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à Agereb Sfax le 3/10/2022 sous le n°22200917, Mr Atoui Salem a vendu à Mr Hsini Adel, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Habib Bourguiba Agereb 3090 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès du Maître Ghamgui Hatem sis à la rue de Habib Bourguiba Imm intilaka 6ème étage bur n°6 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 11/10/2022.

2022X01257FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt le du 3 octobre 2022 (reçu numéro M036073, quittance numéro 22201873) Mr Khaled Ben Habib Rezgui titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09603707 du 02/5/2018 demeurant au numéro 31 avenue Ibn Rachiq Hammam Chatt - Ben Arous a vendu à Mr Mohamed Ben Boubaker Zribi né le 29/11/1964 titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00335484 du 17/02/2004 demeurant au numéro 12 rue idrissi cité Ibn Rachiq Hammam Chatt Ben Arous la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 48 avenue de la République Hammam Chatt Ben Arous comme au café de 1ère catégorie.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la république tunisienne à l'adresse de l'acheteur sis au 12 rue idrissi cité ibn Rachiq Hammam Chatt Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 8/10/2022.

2022402509FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé en date du 26 et 27 septembre 2022 et enregistré auprès de la recette des finances Zaouiet Sousse en date du 6 octobre 2022, quittance n°M032773, enregistrement n°2201344; La Société RAYAN DISTRIBUTION, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son

siège social au 72 bis rue 8603 zone industrielle Charguia I - 2035 Cité El Khadra, titulaire de l'identifiant unique n°1102584 L, a vendu et cédé à La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son siège social au 1 Rue Arbi Zarrouk 2014, Mégrine Erriadh, titulaire de l'identifiant unique n°0001110K; la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce de distribution sis à Zaouiet Sousse Délégation de Sousse et à Zaouiet Sousse Délégation Zaouia Ksiba Thrayet Sousse et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception de l'enseigne. Toute opposition doit être adressée, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au domicile élu de la cessionnaire au magasin «MONOPRIX» sis au GP 1 route Sousse Mseken Zaouiet Sousse.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 9 octobre 2022.

2022402513FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé en date du 26 et 27 septembre 2022 et enregistré auprès de la recette des finances cité Ettadhamen en date du 6 octobre 2022, quittance n°M085156, enregistrement n°22204044; La Société RAYAN DISTRIBUTION, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son siège social au 72 bis rue 8603 zone industrielle Charguia I - 2035 Cité El Khadra, titulaire de l'identifiant unique n°1102584 L, a vendu et cédé à La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son siège social au 1er Rue Arbi Zarrouk 2014, Mégrine Erriadh, titulaire de l'identifiant unique n°0001110K; la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce de distribution, sis au Jardin d'El Menzeh II Commune de Mnihla Ariana et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception de l'enseigne.

Toute opposition doit être adressée dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au domicile élu de la cessionnaire au magasin «MONOPRIX» sis au Jardin d'El Menzeh II Commune de Mnihla Ariana.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 9 octobre 2022.

2022402514FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé en date du 30 septembre 2022 et enregistré auprès de la recette des finances Sakiet Deir Sfax 1 en date du 6 octobre 2022, quittance n°M057522, enregistrement n°22201681.

La Société RAYAN DISTRIBUTION, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son siège social au 72 bis rue 8603 zone industrielle Charguia I 2035 Cité El Khadra, titulaire de l'identifiant unique n°1102584 L, a vendu et cédé à La Société MEDITERRANENNE DE DISTRIBUTION MEDDIS, société anonyme, représentée par son directeur Général, ayant son siège social au centre commercial Tunis City Sabelet Ben Ammar route de Bizerte Ariana, titulaire de l'identifiant unique n°0783298M la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce de distribution sis au n°91 Avenue Habib Bourguiba route Mahdia Sakiet Deir Sfax et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception de l'enseigne.

Toute opposition doit être adressée dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au domicile élu de la cessionnaire et ce au magasin «Géant» sis au n°91 Avenue Habib Bourguiba route Mahdia Sakiet Deir Sfax.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 9 octobre 2022.

2022402515FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, rédigé par Maître Saoussen Rihani avocate à Béja, signé par ses parties le 12/8/2022, enregistré à la recette des finances de Ain Drahem le 25/8/2022 (reçu numéro : M015167) num d'enregistrement 22200415 et publié au journal «Echourouk» le 21/9/2022, Mme Mounira Arfaoui titulaire de CIN 02486303 a vendu à Mr Khemissi Imed titulaire de CIN 07846826 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels "Librairie" exploité en tant que vente de fournitures scolaires sis à l'avenue Habib Bourguiba Ain Drahem, num de registre de commerce A1105451998 et identifiant unique 295336/G.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours de la date de la parution au JORT.

2022402516FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de cession de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Raoued le 01/8/2022 sous le n°22203117, quittance n°M092481 M. Abbdesslem Ben Boubaker titulaire de la CIN n°00794719 a cédé à M. Mounir Louati titulaire de la CIN n°08060031 le fonds de commerce (Restaurant) exploité au local sis à cité Chaker, Raoued, Ariana. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 j à compter de la publication de cet avis au j.o.r.t., entre les mains du vendeur M. Abdesslem Ben Boubaker qui a élu domicile chez Me ZORGATI Med Amine, Avocat, Bardo-Center Imm. 7, Bardo.

Cet avis est paru au quotidien "Echourouk" du 29/9/2022.

2022402527FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/9/2022 sous le n° d'enregistrement 22204235 quittance n°M085323 Mr. Mohsen Chabbar titulaire de la C.I.N n°13401537 avec procuration de Mr Ezzedine Chabbar a vendu à Mme. Nedia El Azri titulaire de la C.I.N

n°09143335 le fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à Zone urbaine Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 octobre 2022.

2022402530FCCC2

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 02/02/2018 enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 23/02/2018 sous le n°18300879 quittance n°M015349 Mme et Mrs Naoufel, Ilhem, Monjed Rafik et Hatem Souheil Boutourya ont loué à Mr Bilel Ben Mohamed Salloum tout le fonds de commerce exploité pour vente des chaussures nommé «Chaussures LUXIA» sis à la rue d'Espagne n°03 Tunis et ce pendant deux (02) années renouvelable débutant du 5/02/2018 finissant le 4/02/2020.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 11/10/2022.

2022T01107FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 26/9/2022, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse à la même date, (quittance n°M00921 enregistrement n°223055143), Mr Mohamed Sakrafi a loué Mr Karim Hamzaoui, le fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs baptisé *fruits secs chez dib*, sise dans la rue Sahloul Hammam Sousse n°121, avec tous ses éléments corporels et incorporels, bail d'un an renouvelable.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 11/10/2022.

2022S01170FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association sportive Champions

Siège : 6 avenue Hammam chat lotissement Ahmadi cité Ennasim Mhamdia

Les objectifs : former, coacher des jeunes et encourager et développer ses capacités physiques et techniques.

Les membres :

Président : Ala Dhif

Secrétaire générale : Haifa Dhif

Trésorier : Lotfi Hechmi.

2022R02433APSF1

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances rue du Paradis à l'Ariana le 27/9/2006, quittance n° 99833, enregistrement n°6309269, Madame Jamila Gafsi ép. Jabri titulaire de la CIN n°04130018 du 21/4/1994 a loué à Mme Moufida Ben Slama ép. Dahouati le local dans le commerce de produits alimentaires, sis à la rue Hamza Ben Abdelmoutaleb, ex : rue 5274, lotissement n°212 au n°4 à la petite Ariana.

En vertu d'un acte de précision audit acte, enregistré à la recette des finances à Raoued, le 5/10/2022, quittance n°M108904, enregistrement n°22904201, l'activité commerciale a été étendue à la restauration de toutes catégories.

L'acte de précision a été rédigé par Maître Samia Tekaya, avocate près de la cour de cassation, bureau sis à la rue Chott Erromane , immeuble A - 4ème étage 1073 Montplaisir à Tunis.

La publicité de la présente opération sera faite au journal La presse, Essabah et au journal officiel.

2022402520FCCC3

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association internationale des activités culturelles

Adresse : Appartement n°1089 Marsa Kantaoui Hammam Sousse 4089 Sousse

Sujet : Association culturelle.

Objet :

- Participation à la promotion dans le secteur culturel

- Œuvrer pour atteindre la diversité culturelle parmi tous les groupes d'âge et promouvoir différentes activités culturelles

- Contribuer à aider le groupe de jeunes à se développer culturellement et socialement.

Membre :

Président : Sadak Kouka

Vice présidente : Maryem Ben Guedria

Secrétaire générale : Habiba Tastouri

Trésorière : Samia Soula.

2022R02458APSF1

**Constitution d'un Groupement de Développement Agricole**

- Décision de création : 22/06/2022

- Date de PV : 22/6/2022

- Dénomination : Groupement de la Femme Agricole "Attamaeiz"

- Lieu d'intervention : Mezaougha-Mlichette/Gouvernorat de Monastir

- Objet de l'intervention : Encadrement de la femme rurale

- Siège : Avenue principale Mezaougha 5045

- Présidente : Hanen Hamadi

- Trésorière : Rihab Abdennaji.

2022S01169APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Allemni ("Eduquez-moi")

Adresse : 58 Bis Rue 2 Mars 2ème étage - Bizerte.

Objectifs :

1- Agir pour déployer une culture d'apprentissage tout au long de la vie.

2- Contribuer à l'orientation et au conseil des décrocheurs.

3- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit des décrocheurs précoces.

4- Lier les relations avec les associations et organisations d'objectifs similaires.

Les membres :

- Yassine Annebi : Président

- Mohamed Mabrouki : Secrétaire Général

- Baya Gharbi : Trésorière.

2022402507APSF1

---

**Syndicat des Copropriétaires de la Résidence NOUHA**

**Jardin d'El Menzah 2 Ariana**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 17/6/2022 enregistrée à la recette des actes civils de l'Ariana le 28/6/2022 n°2249 quittance n°9721, il a été constitué le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence NOUHA Jardin d'El Menzah 2 Ariana et a été élu à l'unanimité le bureau du syndicat comme suit :

Président : Rami Bousarsar

Secrétaire général : Tarak Chokki

Trésorier : Hamdi Cherid

Vice Trésorier : Emna Ben Abderrazek

Vice Président : Syrine Ben Hattab Abdennadher

Membres : Slah Eddine Kammoun - Samir Zogbi - Walid Derbel.

2022402522APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Changement de Syndic**

**Slim centre 2**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 17/9/2022 tenu à l'hôtel Tej. Marhaba.

Mr Achour Sahbi a été nommé président du syndicat de copropriétaires de la résidence Slim Centre 2 à Sousse en remplacement de madame Colandane Noueiri démissionnaire.

Le président sera assisté par un conseil syndical se composant comme suit : Mme Neila Bilhajallah trésorière, Mr Zied Kassaa vice-président, Mme Raoudha Blaiech secrétaire générale Mme Mouna Mefteh secrétaire générale adjointe.

Les charges restent inchangées à 900 dinars annuels pour chaque appartement.

2022S01182APSF2

---

**SYNDIC IMMEUBLE OUTOUR El HANA**

**Rte Gremda Km 7 Markez Sahnoun Sfax**

**MF : 1718318 P/N/N**

Suivant procès-verbal d'une assemblée générale en date du 14 mai 2022 et enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 18 mai 2022 quittance n°M049887 enregistrement n°22801319, il a été désigné une nouvelle instance pour le Syndicat des propriétaires de l'Immeuble Outour el Hana situé à route Gremda km 7 Sfax, et a été nommé Monsieur Mellouli Omar président de Syndic, et Monsieur Jlassi Mohamed Ali trésorier.

2022X01255APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**«Cabinet CHAKER AVOCATS»**

**Tél : 71.257.859**

**MF : 139464/A/A/M/000**

A la demande de : Mohamed Raddaoui CIN n°00486403 et Khadija Raddaoui CIN n°00555346 élisant domicile au Cabinet Chaker Avocats 38 Rue Ghandi Tunis.

Contre : Khaled Gammoudi CIN n°00777461 et Turkia Bibi CIN n°00440220 et Saleh Raddaoui CIN n°00378348 et Zeineb ou Zina Raddaoui CIN inconnue et Samia Dinari CIN n°06145188 et Ahmed Raddaoui CIN 07478017 et Mohamed Amine Raddaoui CIN 14514415 et Samia Dinari agissant pour le compte de Emna Raddaoui et Amor Raddaoui Passeport n° C219258 CIN inconnue 10 Rue Kahna Ariana Jadida.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Mohamed Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 39709 Ariana consistant en un terrain de 671 m² sis au 10 Rue Kahina Ariana Jadida sur lequel est édifié une villa se composant d'un rez-de-chaussée comprenant un local d'habitation d'une superficie bâtie de 120 m² se composant d'une superficie non couverte, d'une véranda, un couloir, un salon, 3 chambres, salle de bain, salle d'eau, cuisine, séchoir et un cellier, un puit et un 1er studio comprenant une chambre, une cuisine, une salle d'eau d'une superficie de 36 m² et un 2ème studio comprenant une chambre, une cuisine, salle d'eau d'une superficie de 25 m² et un local commercial d'une superficie de 18 m², un escalier conduisant à l'étage supérieur d'une superficie bâtie de 92 m² comprenant une véranda non couverte et un salon, 2 chambres, salle de bain, cuisine, séchoir et des escaliers conduisant au toit.

Mise à prix : 625.071d855 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 14/11/2022 devant le tribunal de 1ère instance de l'Ariana à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2022T01109VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière**

**Maître Abderrazak Kilani**

**Avocat à la cour de cassation**

**De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»**

**Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis**

**Tél : 71.9500400**

**Fax : 71.950.370**

**RC : 000MA745188T**

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme, RC N°B1105941994, représentée par son Président Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis.

Partie saisie :

Société AGRIPLUS SARL représentée par son gérant, RC N°B0137492004, siège social 72 Avenue de Carthage, appartement n° 10, 5ème étage 1000 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, CIN n°00267571, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise à rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

1) La totalité de L'immeuble objet du TF n°145905 Tunis dénommé «Riadh2», sa superficie s'élève à 96 m² et consiste en un bureau situé au 1er étage de l'immeuble sis à l'Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°13 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF N°63486 Tunis auquel s'ajoute 516/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF N°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parties communes et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privés.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis à l'avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : Il comprend 5 pièces :

- 1ère pièce Largeur 2,47 m, longueur 4,30 m

- 2ème pièce Largeur 4,2 m, longueur 5,54 m

- 3ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 3,50 m

- 4ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 5 m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 4,70 m

- Salle de bain Largeur 2 m, longueur 2 m

2) La totalité de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» d'une superficie de 95 m² consistant en un bureau sis au 2ème étage de l'immeuble sis à l'Avenue de Carthage. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communes et indivises dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privé.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis à l'avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : il comprend 4 pièces :

- 1ère pièce Largeur 5m, longueur 6,60m

- 2ème pièce Largeur 3,60m, longueur 5,20m

- 3ème pièce Largeur 5,54m, longueur 4,4m

- 4ème pièce Largeur 4,30m, longueur 2,5 m

- Salle de bain Largeur 2m, longueur 2m

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» sa superficie s'élève à 96m² et 2ème étage de l'immeuble sis à l'Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/1 0000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communs et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privé.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train

Description du bureau : il comprend 5 pièces :

- 1ère pièce Largeur 3,50 m, longueur 5,50m

- 2ème pièce Largeur 4m, longueur 5,50m

- 3ème pièce Largeur 2,47m, longueur 4,30m

- 4ème pièce Largeur 3,50m, longueur 5m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 5m

- Salle de bain Largeur 2m, longueur 2m.

Mise à prix :

1- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145905 Tunis dénommé «Riadh 2» s'élève à deux cent soixante-quatre mille dinars (264.000, D 000)

2- La mise à prix de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» s'élève à deux cent soixante-dix mille sept cent cinquante dinars (270.750, D 000)

3- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» s'élève à deux cent soixante-quatre mille dinars (264.000, D000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 22 novembre 2022 (22/11/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif. Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022T01110VEPA1

---

**Vente aux enchères**

**Après réduction de prix de 40%**

1- Le créancier : Najat Romdani, demeurant, Bani Tamim, à côté de société chargui - de Gas, Raqada Kairouan CIN 07500746.

2- Le débiteur : Redwan Ben Mohammad Sayed Romdani, demeurant, Bani Tamim, à côté de société chargui - de Gas, Raqada Kairouan C I N 02033916.

3- Avocat poursuivant :

Me Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation, Rue Abou Kassem Chebi, Kairouan.

4- Immeuble saisi :

3902 mètres carrés indivises à partir d'un terrain non constructible situé dans la région d'El-Borji de Kairouan et qui doit restituer sa superficie totale de 11402 mètres carrés, et limite tous les biens immobiliers l'espace de passage sur le campus de la route suivie par la route de ceinture la partie Borji à Mansoura Et vers l'est, la terre d'Ali Ben Mohammad Nahari, à l'ouest la terre de Moncef Ben Mohsen Ramdhani et la terre des héritiers bedwi.

5- Mise à prix :

Cent quarante mille et quatre cent soixante douze dinars (140472 dinars) après avoir dévalué le prix de 40%.

6- Date et lieu de l'adjudication :

Le trente et un octobre de l'année deux mille vingt deux 31/10/2022, à la chambre des criées, tribunal de première instance de Kairouan à partir de 8h 30 du matin.

7- Conditions dans lesquelles le bien peut être inspecté et visité :

Visite : Ouverte tous les jours. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de Maître Nacer Boulawed, Huissier de justice rue Abou Kacem Chebi Kairouan aux horaires de bureau.

2022S01141VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Hamdi Zouabi**

**Avocat Bureau n°M10**

**Imm Les Arcades Avenue Ibn El Jazzer Sousse**

**Tél : 73 211 060**

**Fax : 73 211 072**

1- La partie poursuivante :

Abdeslam Ben Hammadi Mribah demeurant à 11 Rue Saad Zaghloul M'saken Sousse.

2- La partie poursuive :

- Habib Ben Abdeslam Mribah demeurant à 9 Rue El Malek Fayçal M'saken Sousse.

- Fatma Bent Abdeslam Mribah demeurant à Rue Gzazha M'saken Sousse.

- Khadija Bent Abdelkaer Mribah demeurant à Rue Médenine M'saken Sousse.

3- Avocat de la partie poursuivante :

Maître Hamdi Zouabi n°M 10 immeuble les Arcades Avenue Ibn Al Jazzar 4000 Sousse.

4- L'immeuble saisi :

Il s'agit de la totalité de la maison sis à la Rue Abdelhamid El Kadhi M'saken la maison se compose d'un rez-de-chaussée 1er étage d'une superficie de (185 m²) dont (148 m²) couvert. Elle se compose d'un séjour, une chambre à coucher une cuisine, salle de bain et un garage.

Le 1er étage se compose d'un séjour et une terrasse d'une surface de 31 m². Selon le rapport de l'expert Mustapha Guezguze de la date 30/9/2021.

5- Prix d'ouverture :

La mise à prix est fixée après la surenchère de tout le terrain à Trois Cents Dix mille et Huit cents cinquante dinars (310.850dt, 000).

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Jeudi (17/11/2022) à partir de neuf heures du matin et suivant à l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

7- Condition de visites des lieux :

La visite se fait tous les jours de la semaine et pour prendre connaissance du 8 h du matin jusqu'à 18 h.

8- Condition de participation à l'adjudication :

Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse pour consultation du cahier de charges ou l'étude de l'avocat de la partie poursuivante pendant les heures du travail.

2022S01180VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après la baisse du prix de 40%**

Demandeur : Abdelmadjid Haj Ammar demeurant à la Chebba (passeport n°152375523), élisant domicile à l'étude de son avocat maître Noureddine Berioul avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Demandé : Mohamed Haj Brayk demeurant à rue Almoujahed Akber immeubles cnrps n°8 appartement n°863 Monastir Tunisie ; la cin est de numéro 09390258.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Berioul avocat à la cour de cassation rue 02 Mars 1934 Mahdia titulaire de la cin 03961597.

Immeuble à vendre : Tout le terrain d'ordre agricole ainsi que de bâtir se situe à echraf melloulech Mahdia, il s'agit bien d'un terrain avec multiple coins dans lequel il y avait 6 oliviers, la surface générale 2610 m², les limites de tout le local au nord Rafik Slama au sud Atif Zitoun, et à l'ouest une route et à l'est une presse à olive des héritiers de fils Azzin dans une partie et dans l'autre Monji Cherif.

Mise à prix : quatre vingt quinze milles deux cents vingt dinars (95 220.000d) suite à la réduction du prix initial de 40%.

Date et lieux des enchères : le lundi vingt et un novembre l'an deux milles vingt deux (21/11/2022) à neuf heures du matin à l'audience publique de la chambre du tribunal de première instance de Mahdia et la participation aux enchères n'est possible qu'après avoir consigné le un tiers du prix et ce par un avocat.

La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h à 17h et pour plus d'informations il est possible de visiter l'immeuble à vendre durant toute la semaine ainsi de voir le cahier des charges auprès de l'avocat poursuivant ou encore au tribunal de première instance de Mahdia.

2022S01183VEPA1

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

Il sera procédé le lundi 7/11/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Le débiteur saisi : La société Palais d'Art d'Artisanat «S.P.D.A» SARL, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°B137761997, Matricule Fiscal 29125 N, adresse Avenue Hédi Chaker Ksour Essaf, (en sa qualité d'emprunteur hypothécaire du TF 8142 Mahdia).

Caution hypothécaire propriétaire du titre 12528 Mahdia :

Monsieur Habib Ben Mohamed Ben Kamla, demeurant 2 Avenue Hédi Chaker Ksour Essaf, CIN n° 03805349.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ La totalité du TF 8142 Mahdia, composé de la parcelle 01 d'une superficie de 198 m² situé à Mahdia. Selon l'expertise, il s'agit d'un terrain de forme oblique à coté du palais des arts au centre commercial de Mahdia, il se limite au nord par une cour publique, au sud le TF 17334 Mahdia, à l'ouest le TF 23 Mahdia et à l'ouest le palais des arts et le TF 17333 Mahdia, sur la partie nord est édifiée une construction de deux étages, non exploités actuellement.

Ce TF est la propriété de la société Palais d'Art d'Artisanat "S.P.D.A".

2/ La totalité du TF 12528 Mahdia composé de la parcelle 01 d'une superficie de 181 m² situé à la rue Oubaid Allah elmahdi à Mahdia. Selon l'expertise il s'agit d'un local commercial à la médina de Mahdia, exploité dans le commerce des produits de l'artisanat, il est composé d'un rez-de-chaussée destiné à l'exposition des marchandises et un premier étage consacré à la production des tapis et le reste à l'exposition. Le deuxième étage est exploité comme administration. Le TF se limite au nord par la propriété d'autre, au sud la rue Oubaid allah elmehdi, à l'ouest une boutique et à l'est la propriété d'autrui. L'état de la construction est bon, un faux plafond en bois décoré, le sol est en marbre partiellement et le reste est carrelé. La superficie totale des constructions est de 446 m² sur un terrain de 181 m².

Ce TF est la propriété de Habib Ben Mohamed Ben Kamla.

Mise à prix :

1/ Titre n°8142 Mahdia : Quatre cent quatre vingt quinze milles dinars (495.000.000 DT).

2/ Titre n°12528 Mahdia : Un million cent cinquante trois milles deux cent dinars (1153.200.000 DT).

La visite : Se fait chaque jour à l'horaire de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la consultation du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia situé à Mahdia ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S01184VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière**

**Après réduction de 40 % du mise à prix**

**Cabinet Maître Mohamed Jebir**

**Avocat à la cour**

**MF : 798403/w/p/a**

**4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous indiqué aura lieu le mercredi 9/11/2022 à partir du neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax Aljadida Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : 1- Un terrain d'une superficie de 225 m² dont 61 m² battue sis à la route Al Ayn Km 9 Sfax, comportant une maison avec un hall de 14.99 m², une chambre de 10.57 m², couloir de 1.33 m², une cuisine de 5.88 m², toilette équipée et douche, et deux terrasses en ciment devant la porte d'entrée. Le terrain comporte aussi à l'est -nord un petit studio avec une porte indépendante au nord comportant, un couloir de 1.90 m², toilette équipée et une chambre de 10.59 m². Le terrain est délimité au sud d'un entré commun d'une largeur de 6 m et le reste de la propriété, à l'est le reste de la propriété, au nord l'acheteur et à l'ouest Ammar Youssfi.

2- Un terrain nue avec du ciment délimité au sud par le premier terrain d'une superficie de 42 m² avec clôture à l'est et au nord, délimité au sud et à l'ouest par l'acheteur, à l'est Salah Héroun et Ammar Youssfi et au nord Salah Héroun.

La zone des deux terrains est moyenne. L'état du premier terrain battu est moyen, le studio est alimenté d'eau et d'électricité et manque d'infrastructure.

Poursuivant : Moncef Héroun CIN : 05260531 demeurant son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie Saisie : Fékher Héroun CIN : 08424953 demeurant route Al Ayn Km 9 Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie immobilière n°21995 en date du 22/02/2022 établie par l'huissier notaire Morched Zouari en exécution de l'injonction de payer n°7566 rendu par le Tribunal de première instance de Sfax 2 le 29/9/2020 et signifié par l'huissier notaire Bilel Kallel suivant son exploit en date du 9/10/2020.

Mise à prix : Le premier terrain : Trente et un mille six cent huit Dinars (31.608.000dt)

Le deuxième terrain : Trois mille neuf cent vingt quatre Dinars (3.924. 000 dt).

Le total : Trente cinq mille cinq cent trente deux Dinars (35.532.000dt).

Majoré de trois mille huit cent vingt dinars trente cinq millimes (3.820, 035dt) frais et honoraires taxés par le tribunal.

Observations : - Nul ne peut participer à l'adjudication sauf celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat suivant l'article 425 du CPCC.

- On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

- Tous les frais sont ajoutés au prix de l'adjudication

- Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax 2 où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet du Maître Mohamed Jebir avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2022X01259VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax**

**M.F : 000 PA808008W**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C n°B187881996et actuellement inscrite à l'RNE sous le n°0000110F.

Partie saisie : Mohamad al-Azhar Ben Mohammad al-Nasir Qadri, commerçant, titulaire de la carte d'identité n°06075556 dd, domicilié à cité Zohour - Regueb, Sidi Bouzid

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

Les 1012.54 parts indivises de la totalité de 23060 parts (1012.54/23060) dans l'immeuble objet du titre foncier n°3801 Sidi Bouzid dénommée «Jalila 5» située à Regueb Sidi Bouzid et constituée de la parcelle numéro 249. Le terrain est d'une superficie totale de 23060 m²; il est divisé en 23060 parts, sachant que la part représente un m².

C'est un terrain nu et indéfini dont la destination a été transformée d'agricole en résidentielle, et dont la plus grande partie a été vendue sous forme de lots individuels de construction contenant des habitations.

La propriété est encore commune entre tous les co-propriétaires.

La totalité du terrain est limité du nord par une voie publique et des autres cotés par ses assemblés résidentiels.

La mise à prix : 151.881.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu jeudi le 17/11/2022 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à Sidi Bouzid à coté du complexe sportif.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X01261VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Hamdi Ben Abdelaziz Al Lawati, gérant d'une entreprise E.L.M, sa carte d'identité nationale n°11003107 D, inscrit au R N E sous le n°122758D, demeurant à route Saltania Km 5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°130966 Sfax, dénommé «Al Rayahine 152», situé sur la route Habbana, km 4 Sfax, directement sur la route. Il est représenté par un appartement au 2ème étage du bâtiment Al-Rayaheen, accessible à partir des escaliers B, d'une superficie de 63 m² ainsi que les 195/10164 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 130942 Sfax.

L'appartement comprend un salon, un hall, 2 chambres, une cuisine, une salle de bain et 2 balcons. Le sol est en parterre et en marbre. Le plafond est orné en stuff avec des lanternes électriques, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium, les équipements sont de haute qualité, et la propriété est équipée de toutes les installations sanitaires, il est généralement en bon état en terme d'entretien.

Remarque : l'appartement est loué à autrui sans connaître ni la valeur du loyer ni la durée de la location.

La mise à prix : 95.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 14/11/2022 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X01262VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Coopérative elamal, IU RNE 0422330M dont le siège social est à l'avenue imem Sahnoun Regueb 9170 Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 5000/130000 parts dans l'immeuble dénommé «Samarkand» objet du titre foncier n°12581 Sidi Bouzid sis à la délégation de Regueb gouvernorat de Sidi Bouzid consistant en un terrain situé hors plan d'aménagement urbain de la municipalité de Rgueb et à 300 mètres de la route reliant Meknessi et Rgueb et à coté du collège de Rgueb et le tribunal cantonal de Regueb d'une contenance de 130000 m².

Les parts indivises consistent en un terrain nu d'une contenance de 5000 m² délimité du coté nord par un terrain

nu, du coté sud par une rue projetée et un voisin, du coté est par un terrain nu et du coté ouest par une rue projetée et un voisin.

Mise à prix : (75.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 17/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01266VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue, Habib Bourguiba

La partie saisie : Lotfi Ben Ameur Ben Arbi Sayehi CIN 09202686 demeurant à cité Omran Awled Haffouz Sidi Bouzid et à l'avenue l'environnement Regueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 188/93982 parts dans l'immeuble dénommé «V wided » objet du titre foncier n° 2397 Sidi Bouzid sis à la région Ksar Hmem Awled Mohamed Ben Saad délégation de regueb gouvernorat de Sidi Bouzid composé de deux parcelles n°3 et n°2 d'une contenance de 93982 m².

Les parts indivises consistant en un terrain d'une contenance de 188 m² inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Regueb contenant des fondations d'une construction d'une superficie couverte de 76 m² délimité du coté nord par Abdesattar Abidi, du coté est par Fadel Abidi, du coté sud par Rachid Abidi et du coté ouest par une route.

Mise à prix : (43.400.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 17/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01267VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après réduction de la mise à prix**

A la demande de l'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES «UIB» Société anonyme ayant son siège social au 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de Créancier Hypothécaire, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 9 Rue d'Autriche Tunis, immatriculée au RNE sous le n°002708 Q.

Contre la partie saisie : Société de Promotion Immobilière et Commerciale «SPRIC» Société anonyme ayant son siège social au 5 Avenue Tahar Ben Ammar El Manar 2 Tunis, inscrite au RCS Tunis sous le n°B1221311996.

A la diligence de : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, titulaire du matricule fiscal n°489226 B.

L'immeuble à vendre consiste en :

La totalité de la Propriété objet du titre foncier n°710316 Ariana correspond à une parcelle de terrain affectée à la construction d'un projet immobilier à usage d'habitation sous forme d'immeubles, sis à Douar Hicher Cité Ali Zouari, d'une contenance de 11272 m². Elle est délimitée au Nord par des immeubles édifiés sur le titre foncier n°10315 Ariana, à l'Est par une rue, au Sud par la Rue Mongi Slim et à l'Ouest par des immeubles édifiés sur le titre foncier n°10314 Ariana. Le projet à usage d'habitation édifié sur l'immeuble objet de la présente procédure consiste en 4 immeubles en cours de construction à la date de la visite de l'expert judiciaire.

Le premier immeuble occupe une surface de 273 m² et comprend un rez-de-chaussée et deux étages le tout en état de squelette, c'est-à-dire fondation et dalle. Le deuxième immeuble occupe une surface de 365 m² et est similaire au premier (en état de squelette pour un rez-de-chaussée et deux étages). Le troisième immeuble occupe une surface de 363 m² composé de 5 étages, le rez-de-chaussée composé de 3 appartements, le premier appartement d'une superficie de 103 m² comprenant. un salon et 3 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, le 2ème appartement d'une superficie de 104 m² environ comprenant un salon et 3 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, et un 3ème appartement d'une superficie de 93 m² comprenant un salon et 2 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, quant aux parties communes, elles consistent dans les couloirs et escaliers d'une contenance de 63m². Le 4ème immeuble occupe une surface de 275 m² composé de 5 étages, le rez-de-chaussée composé de 3 appartements, le premier appartement d'une superficie de 67 m² comprenant un salon et 2 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, le 2ème appartement d'une superficie de 86 m² environ comprenant un salon et 3 chambres à

coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, et un 3ème appartement d'une superficie de 66 m² comprenant un salon et 2 chambres à coucher, une salle de bain, une terrasse, une cuisine et un séchoir, quant aux parties communes, elles consistent dans les couloirs et escaliers d'une contenance de 56m². Les deux autres immeubles, les travaux de construction par de briques sont en cours aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, quelques poses de portes, de fenêtres et faïence sont en cours d'exécution au niveau des murs des cuisines et d'autres travaux de passage de tuyaux relatifs à l'électricité sont également en cours.

Mise à prix après réduction : Quatre millions cent deux mille cent soixante quatre Dinars (4.102.164,000 DT).

Date et lieux de la vente : La vente des immeubles ci-dessus exposés aura lieu le mercredi 16 novembre 2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Manouba à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin. Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2022402510VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

A la demande de : UNION DE FACTORING, société anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n° B13458200, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : M. Faouzi Ben Hédi Ben Slimene Ben Yahmed, demeurant au 5 Immeuble B Résidence Omar El Khayam Rue 7311 El Menzah 9B - Tunis, (CIN n°00757154), en sa qualité débiteur saisi.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, Identifiant Unique n°489226 B.

La propriété à vendre consiste en :

A- la totalité d'un appartement à usage d'habitation objet du titre foncier n°151940 Tunis dénommé «Errihab», d'une contenance de 115 m² sis à la Résidence Omar El Khayam 2ème étage en bordure de la Ruer Tabar Ben Brahim El Menzah 9 B - Tunis, composé d'un salon, une cuisine équipé ayant un coin repas, un escalier menant à 3 chambres à coucher, une salle de bain, une salle d'eau. L'état général de l'appartement est satisfaisant, son parterre en marbre, ses murs en briques ses toits en dalles et il est équipé de l'eau potable, de l'électricité, de la climatisation, du gaz naturel; cet appartement est actuellement donné en location pour un tiers.

B- Un garage d'une superficie de 14m² objet du titre foncier n°151945 Tunis dénommé «Sabah» situé à la même résidence, ayant une porte en store qui s'ouvre sur l'intérieur; son parterre en carreaux et son toit en dalle.

Mise à prix : Trois cent quarante cinq mille Dinars (345.000,000 DT) pour l'appartement et douze mille (12.000,000) Dinars pour le garage soit un total de trois cent cinquante sept Mille (357.000,000) Dinars. Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le mardi quinze novembre 2022 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2022402511VEPA1

**Etude Maître Mohamed Lahmaier**

**Avocat près la cour de cassation**

**106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis**

**Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000**

**Tél : 71.801.300**

**Fax : 71.783.701**

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Monsieur Mohamed Aymen Antit, titulaire de la CIN n°07374455 demeurant 2 rue Hasdrubal, Mannouba 2010.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°629513 Nabeul dénommé «Mohamed Aymen» sis à Nabeul d'une superficie au sol de 94m² consistant en un terrain sur lequel est construit un immeuble inachevé (dalle au rez-de-chaussée sans murs récemment construite) d'une superficie couverte de 60m² dans une zone commerciale et d'habitation alimentée en eau, électricité, gaz et canalisation des eaux usées.

Mise à prix : (80.000, 000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Mercredi 16 novembre 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance Nabeul à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402524VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Par licitation**

Le Demandeur : Monsieur Taoufik Ben Ferhat OUGAR, élisant domicile chez son avocat Maître Anwer Jelliti, dont l'étude est sise au n°41 Complexe Zarouk Rue Ibn Khaldoun 4ème étage Tunis, M.F 1305655/K.

-Les Défendeurs:

1- Monsieur Ismail Ben Ferhat OUGAR, domicilié sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

2- Madame Fatima Bent Mheni Haji, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

3- Madame Latifa Bent Mohamed OUGAR, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

4- Monsieur Moncef Ben Amor Ben Mheni OUGAR, domicilié sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

5- Madame Salha Bent Bouich OUGAR, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

6- Madame Mongia Bent Slimen Ben Youssef Ben Moussa, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

7- Madame Jihen Bent Mourad Ben Amor OUGAR, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

8- Madame Imen Bent Mourad Ben Amor OUGAR, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

9- Madame Gofrane Bent Mourad Ben Amor OUGAR, domiciliée sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

10- Monsieur Amen Allah Ben Mourad Ben Amor OUGAR, domicilié sis à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Anwer Jelliti, dont l'étude est sise au n°41 Complexe Zarouk Rue Ibn Khaldoun 4ème étage Tunis, M.F 1305655/K.

Désignation de l'Immeuble : la totalité de la propriété fait l'objet de vente située à Cité de l'Avenir Route Raoud Km 01 Ariana, - dénommée "Terrain El Mongi et Fatima" du titre foncier 45732 Ariana et plus exactement situé à Rue Ahmed Bouliman et code Municipal n°8 composée de la parcelle n°10, dont la superficie totale de 248 m² représentant un lot de terrain nu de forme rectangulaire oblique constructible dont la zone est une zone d'habitation se composant d'un Immeuble de 3 étages un rez-de-chaussée divisé sur deux, un premier étage et un deuxième étage, délimité au nord par une voie publique, se caractérise par Rue Ahmed Bouliman et code Municipal n°8, et dans les autres cotés par des terrains d'autrui, la construction est d'ordre moyen, se trouvant suite au plan d'aménagement, où existe l'eau, l'électricité et le gaz.

Mise à prix : Elle est fixée à 388.613,000 Dt auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance d'Ariana sis à Rue André Anbar Cité Administrative Ariana 2080, le lundi, quatorze novembre deux mille vingt deux (14/11/2022), à partir de 9 heures.

Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe de tribunal de première instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022402528VEPA1

---

**Vente aux enchères suite à une saisie immobilière**

**Etude Maître Khabthani Nejla avocate**

**Prés la cour de cassation**

**Sise au 24 Avenue Farhat Hached Ariana 2080**

**Tél : 71 708 090**

**98 316 998**

Le créancier saisissant : La banque tuniso-libyenne, société anonyme, identifiant unique 033272/D, siège social centre urbain Nord-1082 Tunis.

Le débiteur saisi : société «Rasfa immobilière» en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée registre de commerce n°B130602002 identifiant unique 07962402L. Siège social à l'avenue Ibn Kholdoun n°24 Ariana 2080. Faisant élection de domicile au centre de Bureau n°2.17 2ème étage centre urbain Nord 1082 Tunis (en vertu du procès d'élection de domicile n°222502 fait par l'huissier notaire Mourad Hkim en date du 5/9/2022).

L'avocat poursuivant : Maître Nejla Khabthani avocate prés la cour de cassation MF : 704687 H sise au 24 avenue Farhat Hached Ariana 2080.

La désignation de l'immeuble saisi : le bien foncier objet du titre foncier n°110033 Tunis nommé «Fabienne» sis à la rue Ibn Rachik n°18 jardin Belvédère Tunis d'une superficie de 714 mètres carrés, (714 parts). Le Bien foncier est à 70 mètres sud est de l'avenue Alain Savary et à une distance de 30 mètres à l'est de rue Imam Sohnoun.

Le bien immeuble représente un terrain rectangulaire dont la façade principale est sur la rue Ibn Rachik, ses limites sont délimitées en partie par la rue indiquée et dans l'autre parties par des titres voisins. C'est un terrain sans construction après la destructions de ce qui était bâti, à l'exception d'une chambre de gardiennage à l'extrême Nord ouest du terrain qui est sans incidence sur le terrain et son emplacement.

Les charges réelles grevant le titre.

- Hypothèque pour un montant de (850.000.000 Dt) inscrite le 23/01/2017 (volume 01/17 n°1288 au profit de la Banque Tuniso-libyenne)

- Hypothèque pour un montant de (130.000.000 dt) inscrite le 31/10/2017 volume 02/17 n°2522 au profit de la Banque tuniso-libyenne.

La mise à prix :

- La mise à prix du bien objet du titre foncier n°110033 Tunis nommé «Fabienne» d'une superficie de 714 mètres est déterminée à deux million 124 mille dinars (2.124.000.000 DT)

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières le mardi correspondant au huit Novembre 2022 (8/11/2022) à neuf heures du matin et plus au tribunal de première instance de Tunis sis à la rue Bab Bnet Tunis.

- Toute personne intéressée par la visite du bien immobilier peut effectuer la visite tous les jours de la semaine et peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Les intéressés par la participation aux enchères doivent consigner le tiers de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire certaine et ce avant l'audience.

- Les enchères sont portées uniquement par l'intermédiaire d'un avocat.

- Les étrangers souhaitant participer aux enchères doivent être munis des autorisations requises.

2022402531VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

1) LA SOCIETE JARDIN D'EDEN DE CONDITIONNEMENT ET TRANSFORMATION DE DATTES, société anonyme, siège social à rue Echebbi n°124 Tozeur, Identifiant Unique 1045884Z (RC Tribunal de 1ère Inst. de Tozeur B192392008), (débitrice principale et hypothécaire). 2) Monsieur Karem Ben Ammar Ben Mohamed Chokmani Tunisien, C.I.N N°03183175, demeurant à l'Avenue Abou Kacem Echebbi Tozeur (caution solidaire et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils» 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «SANIA GRANDAOUI» objet du titre foncier n°2393 TOZEUR situé à Oasis de Tozeur, d'une superficie totale de 8120 m², composée d'une usine de conditionnement et de transformation de dattes sur une superficie de 1388 m² équipée avec 2 chambres frigorifiques d'une superficie de 648 m² plus une pièce de préparation de 612 m² et une pièce de 128 m², le reste de la superficie de 6732 m² arboré de palmiers productifs.

Mise à prix : trois cent cinquante-deux mille cent quarante dinars (352.140 D, 000).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 14 novembre 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Tozeur.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402537VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Avis au public**

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 sous le Num 36490 en date du 28 septembre 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur pour mettre fin à l'état commun entre feu Hédi Gozi et Mme Naziha Absi et Mr Mohamed Zied Bouali juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2022T01104VEPA2

---

**Cession de la Société mutuelle de base de services Agricoles «CEPA»**

**Société anonyme**

**Identifiant unique : 0009496D**

Suite au jugement préparatoire du tribunal de première instance de Grombalia du 5 octobre 2022 relatif à l'affaire n°248 concernant la société mutuelle de base de services Agricoles sise à la rue Habib Bourguiba 76 bénie khalled, il a été décidé ce qui suit :

- La cession de la société mutuelle de base de services Agricoles «cepa» au tiers.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire pour la cession de ladite société, l'élaboration du cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire et la publication de l'avis d'appel d'offres.

- La nomination de Madame Houda Ben Brahemen tant que juge commissaire.

2022R02430VEPA2

---

**Nomination de liquidateur judiciaire**

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 79200 datée du 5/4/2022 émise par son excellence le vice-président du tribunal de première instance de Ben Arous, il a été décidé la nomination de maître Najeh Sghayer, en qualité de liquidateur de l'héritage du feu Moncef Ben Ali El Bahi, sous la tutelle de son excellence le juge Monsieur Tarek Ferchichi, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 19 avenue de France 3ème étage Bureau n°08 - 2013 Ben Arous.

2022R02441VEPA2

---

**Liquidation judiciaire**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°92355 émanant président du tribunal de première instance de Monastir, datée le 21/9/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu Garouch Habib.

Siège liquidateur, immeuble el Mabrouk n°7 Bab Brikcha Monastir

Tél 54.515.380/73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S01173VEPA2

---

**Liquidation judiciaire**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°72825 émanant du président de tribunal de première instance de Monastir, datée le 26/01/2021 la

nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidatrice sur les biens du feu Chayeb Salam au lieu de liquidateur Ati Mohamed

Siège liquidateur, immeuble el Mabrouk n°7 Bâb Brikcha Monastir

Tél 54.515.380/73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S01174VEPA2

---

**Clôture des procédures de faillite de la Sté MTM LUBRIFIANTS**

En vertu du rapport du juge de faillite en date du 6/4/2022, M.Sadok Mosbah, syndic de faillite, 12 Rue Menvielle Sousse (Tél 99 961 170), porte à la connaissance du public que les procédures de faillite de la Sté MTM LUBRIFIANTS sise à Oued El Kharroub à Kalaa Sghira et immatriculée au registre national des entreprises sous n°1260606E ont été clôturées.

2022S01177VEPA2

---

**Jugement d'ouverture des procédures judiciaires**

**Etablissement Ben Ghozlan médical de Abderrahman Ben Ghozlan**

**MF : 0335532H**

**Sis à cité jardins Sfax**

En vertu de la décision n°317 rendue par le président du tribunal de première instance de Sfax en date du 10/10/2022 il a été décidé de :

1/ Faire bénéficier l'établissement Ben Ghozlan Médical de Abderrahman Ben Ghozlan MF : 0335532H des procédures de règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation

2/ Designer Mr Bilel Hachicha en qualité d'administrateur judiciaire pour contrôler et assister le débiteur dans tous les actes de gestion

3/ Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date de l'acceptation de la demande de redressement judiciaire durant la période d'observation

4/ Suspendre tout acte d'exécution visant la récupération des biens meubles et immeubles en raison de non paiement d'une créance durant la période d'observation

5/ Suspendre le cours des intérêts, dommage et intérêts moratoires et les délais d'échéances durant la période d'observation

6/ Fixer la date du 21/9/2022 date d'arrêt de paiement des créances et l'interdiction au débiteur de céder ou hypothéquer ses biens antérieurs.

7/ Communiquer une copie de la présente décision à la commission de suivi des entreprises économiques et du centre registre national des entreprises afin de l'insérer dans le registre de l'entreprise et la publication de cette décision au JORT à la charge de l'entreprise débitrice.

2022X01263VEPA2

---

**Société O.T.V.**

**Succursale d'une société étrangère en liquidation**

Suivant P.V. d'une A.G.E. enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 30/9/2022 (Q : 81613, E : 22805749), il a été décidé : 1/ l'approbation de la clôture de la liquidation. 2/ Donner quitus au liquidateur. Le dit P.V. a été déposé au registre national des entreprises le 4/10/2022 sous le n°202292256.

2022402517VEPA2

---

**Société La Joie de Gammarth**

**Société civile Immobilière en liquidation**

Suivant p.v. d'une A.G.E. enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 01/7/2022 (Q : 62674, E : 22102979), il a été décidé la dissolution de la société et le partage de la propriété objet du titre foncier n° «125104 Tunis» divisé en 14.500 parts au profit des deux associés à raison de 14.000 parts indivises pour Mr. Hammouda Mezghanni et 500 parts indivises pour Mr. Walid Mezghanni.

2022402518VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2022**

**BIAT CONSULTING**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.000.000 dinars**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis**

**Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1344143G**

**Matricule fiscal : 1344143G AM 000**

Messieurs les actionnaires de la BIAT Consulting sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 9 novembre 2022 à 15h au siège social de la société, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire.
2. Continuité de l'activité de la société
3. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T01105SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2022**

**BIAT CONSULTING**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.000.000 dinars**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis**

**Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1344143G**

**Matricule fiscal : 1344143GAM 000**

Messieurs les actionnaires de la BIAT Consulting sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 9 novembre 2022 à 14h au siège social de la société, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7. Point sur l'activité en 2022.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2022T01106SANB3

---

**Convocation**

Messieurs les actionnaires;

Vous êtes Invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société ESSAT PRIVEE DE GABES relative aux exercices 2019, 2020 et 2021 et ce le 20/10/2022 à 17h au siège de le société sis à l'Avenue Aboulkacem Echabbi Gabès à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion des exercices 2019, 2020 et 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021

- Lecture et approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021

- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2022R02440SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LAROUSSA**

**«EL MAJEN»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 700.000 dinars**

**Siège social : Pacha Center Immeuble B App.B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis**

**R.N.E : 1061204F**

**M.F : 1061204F/N/M/000**

**CNSS : 45656078**

Messieurs les actionnaires de la société SMVDA LAROUSSA «EL MAJEN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le mercredi 16 novembre 2022 à 9 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6- Quitus aux membres du conseil d'administration

7- Approbation des conventions réglementées

8- Questions diverses.

2022402526SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE**

**Société anonyme**

**Au capital de 1500 000 Dinars**

**Siège social : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana**

**MF : 1662688J**

Nous venons par la présente lettre vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire de la société Mohamed Chaabouni Plastique société anonyme au capital de 1500 000 DT, qui se tiendra le 25 octobre 2022 à 9 heures à l'adresse suivante : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana,

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation de la nomination des nouveaux administrateurs

- Approbation de l'augmentation de capital

Veuillez agréer, chers Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

2022402533SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 700 000 Dinars**

**Siège social : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana**

**MF : 1662688J**

Nous venons par la présente lettre vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire de la société Mohamed Chaabouni Plastique société anonyme au capital de 2 700 000 DT, qui se tiendra le 31 octobre 2022 à 10 heures à l'adresse suivante : Rue de l'Or n°1 la Soukra - Ariana.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Ratification du mode de convocation

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'émission d'Obligations Convertibles en Actions.

- Suppression des droits préférentiels de souscription attachés aux Obligations Convertibles en Actions.

- Augmentation du capital de la Société par conversion des Obligations Convertibles en Actions.

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la conversion des Obligations

- Convertibles en Actions, la réalisation de l'Augmentation de Capital

- Nominations de deux (2) administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités.

Veuillez agréer, chers Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

2022402536SANB3

## Autres sociétés

**La Société Mutuelle de Base de Service Agricole**

**Cave viticole Chuiggui Tebourba**

**I.U : 0031697S**

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole «Cave viticole Chuiggui», sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le mardi 15 novembre 2022, au siège de la société sis à Chuiggui - Tebourba, respectivement à 10 heures et à 12 heures du matin pour débattre de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Approbation du remplacement d'un membre du conseil d'administration

7/ Acceptation de nouveaux adhérents

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2021 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société.

2022402529SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le Public est informé Monsieur Ismail Ben Arbia agissant pour le compte de LA SOCIETE HUILERIE MODERNE BEN ARBIA dont le siège est situé Zaarna Ouest - Kalaa Kebira, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°16663 en date du 15 septembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Rue Kondar (MC48) ZAARNA OUEST - Kalaa Kebira, délégation de Kalaa Kebira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Kalaa Kebira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaa Kebira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte d'un acte de propriété**

Mr Mahmoud Ben Abdelkader Ben Sghaier Antit, informe qu'il a perdu le titre de propriété 10670/06 Délivré par l'administration régionale de la propriété immobilière - Nabeul concernant le titre foncier numéro 617747 Nabeul sis à Zaouiet Jdidi Beni Khaled.

Cette annonce publiée au journal Essahafa le 8/10/2022 sous n°2100796.

2022R02434DIVD2

**Perte du titre de propriété**

Je suis le nommé Abderazak Ben Abdalah Ben Abdrahmen Ben Saad titulaire de la carte d'identité nationale n°04004595 délivrée à Tunis le 11/10/2016 j'annonce la perte de mon titre de propriété n°25777/15 délivré le 31/10/2012 concernant l'immeuble nommé «HOUSEM» situé à Bekalta objet du titre foncier n°41343 Monastir dont on a eu une certificat de perte n°215 délivrée à Bekalta le 3/10/2022 et ceci après avoir acquérir la parcelle n°1 selon un acte de vente du 15/11/2019 enregistré à Teboulba le 27/02/2020 reçu n°M009419.

2022S01176DIVD2

**Avis**

Khairy, Tareq, Atef, Noha, Salma et Salim, les fils de Mohamed Borchani, déclarent qu'ils sont propriétaires d'un terrain de superficie de 1387 m² environ, avec 2 commerces et une résidence, et une hauteur au deuxième étage au-dessus du commerce, et un garage situé sur la route de Lafrane km 2 Sfax.

Ils ont égaré le titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Mohamed Koubaa et Ibrahim Hbaieb.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01254DIVD2

**Avis**

Mr Drira El Makki annonce qu'il a perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 6090 m² qui est situé à route Kadhalet km 15 Sfax, et il est effectué par l'acte de donation daté le 20/2/2001 et enregistré le 23/3/2001 n°M021432 à l'attestation de deux notaires Ridha Koubaa et Ahmed Maaloul, et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub qui existe à la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X01256DIVD2

**Avis**

Askari Kamel annonce qu'il possède une maison sise à la route Matar km 9 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01258DIVD2

---

**Notification**

En vertu de la requête de mise à jour n°1264 présentée au greffe du tribunal foncier de Nabeul en date du 27/7/2018 ayant pour objet de mentionner les contrats de vente du titre foncier n°605515 Nabeul; Le premier contrat délivré par Fatouma Nachi à Habib Chilli, et le second a été émis pour l'acheteur susmentionné à monsieur Mouldi Najjar, et le troisième a été émis par le dernier à «Ramadane Gharssi» en date du 21/3/1970 inscrits à la recette des finances le 01/11/1997. D'où et en vertu des dispositions de l'article 17 de loi n°37/2001 du 10 Avril 2001 portant sur la mise à jour des titres fonciers et son inactivité la présente notification tient lieu de la non présentation. Cette notification remplace le nom fourniture d'une copie légale des deux contrats de vente. Le premier délivré par Fatouma Nachi à Habib Chrilli, et le second de l'acheteur susmentionné à Mouldi Najjar.

A partir de la date de publication de cette notification jusqu'à la fin d'un délai de deux mois, soit s'opposer à cette requête soit s'interposer dans son objet près du tribunal de Nabeul.

2022402519DIVD2

**Jugement de Tutelle**

Selon un jugement rendu par le juge des tutelles auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°22273 en date du 28/7/2022 il a été décidé de nommer Madame Lilia Bent Hamed Jemai tutrice judiciaire pour l'administration des intérêts et affaires de sa sœur Ilhem Bent Hamed Jemai frappée d'interdiction pour faiblesse d'esprit.

Ce jugement est devenu définitif selon un certificat de non appel délivré par le tribunal le 26/9/2022 sous le numéro 32303.

2022402521DIVD2

---

**Déclaration de perte d'un titre de propriété**

Mle Samia Bent Hédi Ben Ammar Hajlaoui Titulaire de CIN n°05985465 délivrée le 13 janvier 2006, déclare avoir perdu son titre de propriété n°13/44267 objet du titre foncier n°66392 Sidi Bouzid.

La présente déclaration a été annoncée en deux journaux le Quotidien et Alchourouk le 29/9/2022 sous les numéros suivants (IP 122/2753/2 Et IP 122/2753).

2022402523DIVD2

---

# Rectificatifs

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**GRIN PARA-PHA**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.125.000 dinars**

**RC : B0810732004**

**MF : 580237X/A/M/000**

Suite à l'annonce 2022X01227SANB3 au JORT n°119 en date du 7/10/2022. Le conseil d'administration de la Société GRIN PARA-PHA informe tous les actionnaires de la Société l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire qui tiendra le vendredi 4/11/2022 :

6- Affectation du résultat des exercices 2020 & 2021.

7- Nomination ou renouvellement des nouveaux membres du conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024.

8- Nomination ou renouvellement du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 et 2024.

2022X01268RECZ9

---

**Rectificatif**

Annonce numéro 2022402470SANB2 au JORT numéro 119 du 7 octobre 2022

Objet de la publication : Notice d'information pour l'augmentation du capital de la société Power Brands S.A.

Matricule fiscal : 1753183 S

A lire : *Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire (par injection de fonds) doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (Centre d'affaires 51 Tunis) dans un compte indisponible sous le numéro 08 003 0005132011879 38.

Au lieu de : *Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire (par injection de fonds) doivent être versés auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) (siège social sis à l'Avenue Mohamed V, Tunis) dans un compte indisponible sous le numéro 20000002230084510474.

2022402532RECZ9